



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 10097

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la profession de taxi et ses spécificités. Les marges de progression sont aujourd'hui délicates sur un marché actuel d'environ 3 milliards d'euros, dont les deux tiers solvabilisés par des financements publics (CNAM, région, département, etc.). Il est à noter que 60 % de la clientèle des taxis sont des personnes vulnérables. Les taxis souhaitant travailler dans un cadre réglementaire, il lui demande quelles sont réellement les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a, sur proposition de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, confié au préfet Pierre Chassigneux le soin de conduire une concertation avec l'ensemble des représentants de la profession des taxis pour proposer une évolution de l'environnement réglementaire de cette activité. Des propositions seront ainsi formulées pour adapter ce cadre juridique, de sorte qu'un service encore meilleur puisse être rendu aux clients sans perturber l'équilibre économique de ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10097

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6976

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1247